



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché au siège le
19/01/2024 n°033-243300316-20240 102-24METAJPP00001-	19/01/2024	19/01/2024

AR

Direction Générale de l'Aménagement
Direction de l'Urbanisme
Service du projet urbain

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Bordeaux - Secteur Quartier du Stade – Modalités de la concertation réglementaire

Vu les articles L 103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération 2023-384 du 29 septembre 2023 portant l'ouverture d'une concertation pour le projet d'aménagement du Quartier du Stade situé à Bordeaux,

Vu les articles 3 et 4 de ladite délibération approuvant les modalités de cette concertation et autorisant Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en place,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement du Quartier du Stade, de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

Considérant que la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n'a pas défini l'ensemble des modalités de cette concertation, il revient au Président de les préciser,

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 MODALITES DE LA CONCERTATION

Les évènements suivants seront organisés pendant la durée de la concertation. Les dates des balades seront précisées sur le site de la participation <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

- Balade urbaine abordant la thématique espaces publics conviviaux et inclusifs,
- Questionnaire en ligne de diagnostic des besoins et des usagers actuels du site,
- Micros-trottoirs avec les usagers sur site pour diffuser le questionnaire ci-dessus évoqué,

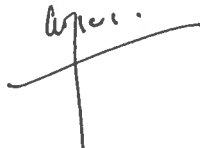
- Balade à vélo (diagnostic) suivie d'un atelier sur le thème des mobilités,
- Atelier à destination des enfants/jeunes,
- Une seconde réunion publique avec un temps d'information et une réflexion sur la thématique de la programmation du projet urbain, accompagnée d'évènements festifs,
- Questionnaire en ligne sur le nom du futur quartier

Certains de ces temps pourront être combinés lors d'un même évènement.

Article 2 INFORMATION DU PUBLIC

Le public sera informé de ces modalités par voie d'affichage sur la commune de Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 2 janvier 2024



Le Président de Bordeaux Métropole
Alain ANZIANI